

NOTRE AMIE LA TEIGNE

par Chantal Comeau, B.Sc., CAT(C)
Thérapeute du sport agréée



Depuis quelques temps, plusieurs athlètes dans différents clubs sont atteints de teigne. Si elle est mal traitée, le problème ne cessera de se propager. Nous avons pu constater que cette charmante rougeur, dont la forme est un cercle presque parfait, a fait beaucoup de chemin et s'est retrouvée dans plusieurs autres pays.

La teigne est une maladie causée par un champignon et il en existe différentes formes. La teigne de corps peut atteindre toutes les parties du corps sauf le cuir chevelu, les régions pileuses, les aines, les mains et les pieds. Elle se manifeste par **des lésions plates de forme arrondie, le pourtour est rougeâtre, et peut être sec et pelé ou être humide et croûteux**. La démangeaison est fréquente, mais pas toujours présente.

Lorsqu'elle se loge au cuir chevelu, elle est appelée *teigne du cuir chevelu*. Elle se manifeste alors par des cheveux cassants, une perte de cheveux produisant des plaques dénudées du cuir chevelu, de nombreuses pustules pouvant quelquefois être accompagnées de fièvre, d'enflure et de ganglions.



Cette maladie se transmet par contact de peau à peau avec une personne ou un animal infecté, ou par des objets contaminés (vêtements, peignes, brosses, chapeaux, etc.), des cheveux humains ou des poils d'animaux infectés. Alors, si vous faites un combat avec un athlète qui a la teigne et que cette dernière n'est pas traitée et couverte, il est fort probable que vous l'attrapiez.

La période d'incubation étant de 4 à 6 jours (sans symptômes apparents), l'athlète pourrait propager le champignon.

Mesures de prévention générale :

- éviter de fréquenter le gymnase et la piscine jusqu'à guérison des lésions ; le risque d'infection augmente dans un milieu humide (piscine, baignoire, si le club est mal aéré),
- nettoyer et désinfecter tout ce qui a été en contact avec la personne (ou l'animal) infectée, en même temps qu'on applique le traitement ; il est recommandé de laver les vêtements à l'eau chaude ; ne pas oublier tous les articles de sport,
- éviter que les membres de la famille partagent brosses, peignes et chapeaux,
- les animaux domestiques, spécialement les chats et les chiens, doivent être examinés et traités par le vétérinaire, si besoin, et seront mis sur un traitement antibiotique spécial,
- faire désinfecter les surfaces de combat et tatamis (fortement recommandé) ; le tout peut se faire avec une solution de Bleech (ratio 1 :10 = 1 ml d'eau de javel dans 10 ml d'eau), du Monsieur Net (salle de bain) ou simplement du savon Lysol.

Si vous ou quelqu'un de votre famille développe les symptômes mentionnés plus haut :

- veuillez consulter votre médecin et apportez-lui cet article ; un fongicide est nécessaire – LAMASIL est plus souvent prescrit. Vous pouvez également acheter un tube de crème (pour le traitement de la teigne et le pied d'athlète) en pharmacie sans prescription, ou même du Canesten.
- si le diagnostic est confirmé, avisez les milieux fréquentés par l'athlète et une période en quarantaine de 24 à 48 heures est recommandée ; Judo Québec recommande que l'athlète ne fréquente pas le lieu d'entraînement pour une période d'environ 7 jours.



La collaboration de toutes et tous est très importante. Si vous rencontrez un athlète ayant la teigne, avertissez l'athlète en question et l'entraîneur du club. Des mesures de sécurité et de prévention devront être prises rapidement pour enrayer le problème à ce club et éviter la propagation.